



Le petit Sorbreuthey

Bulletin municipal de Sorans-les-Breurey

Juillet 2018 - Numéro 20

Les beaux jours et la météo estivale nous permettent de prendre quelques instants de repos. Je profite de ce vingtième numéro pour vous apporter quelques précisions sur les activités communales de ce premier semestre. Les budgets communaux ont été votés sans hausse de fiscalité. Les orientations suivantes ont été retenues :

- Enfouissement d'une partie des réseaux électriques et de télécommunication avec pose de nouveaux luminaires au cœur du village de Sorans-les-Breurey,
- Réfection du clocher de l'église de They,
- Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente, dossier complexe en raison de contraintes techniques diverses entraînant un report du début des travaux désormais programmés courant 2019,
- Création d'un espace cinéraire et d'un nouveau monument aux morts,
- Fleurissement de la commune,
- Rénovation et entretien de la voirie.

Enfin, le conseil municipal participe également à l'amélioration quotidienne de la vie communale et profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui y contribuent.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons de bonnes vacances.

Rémy Munerot

Une sympathique fête des voisins !

Le dimanche 17 juin 2018, les habitants se sont à nouveau retrouvés à la salle des fêtes, chacun apportant une salade, un dessert, ... Un beau moment de convivialité malgré la pluie qui s'est invitée à la fête !



Nous profitons de l'arrivée de l'été pour rappeler quelques fondamentaux

Sans commentaire

Ordures ménagères : ranger ses poubelles après le passage du véhicule de collecte.

Un petit rappel sur les heures de tonte : les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30. Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Un grand merci à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune par des gestes simples : arrosage des fleurs, tonte des accotements, nettoyage des talus ...

Stationnement : garer correctement son véhicule pour ne pas gêner la circulation routière et éviter les accidents.

Finalement, ces règles simples nous permettront de « **bien vivre et vivre bien ensemble** ».



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUI

Découlant des Lois Grenelle II & ALUR, le PLUI est destiné à remplacer à l'horizon 2020 le Plan d'Occupation des Sols (POS) géré jusqu'alors par chaque commune. Bientôt, la CCPR aura donc la charge d'assurer de façon globale les projets d'urbanisation en assurant une répartition harmonieuse du développement sur l'ensemble des 33 collectivités relevant de sa compétence. Dès à présent, la CCPR vous informe via son site internet (cliquer sur la rubrique « Agencement du territoire »). Nous vous invitons à le consulter afin de mieux cerner les enjeux de ce nouveau système.

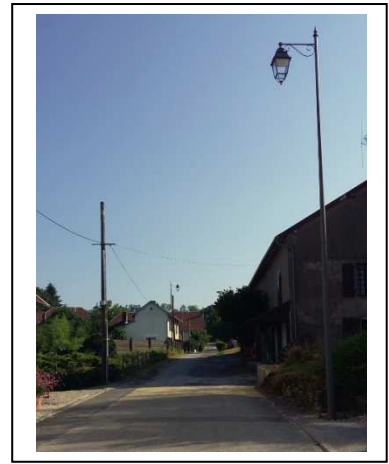
A l'heure actuelle, toutes les dispositions ne sont pas encore arrêtées mais il y a lieu de penser que ces nouvelles règles pourraient avoir des conséquences sur la répartition des terrains constructibles et des terrains agricoles.

Avancement des travaux divers



Le passage en 2 x 2 voies de la RN 57 se poursuit par la création des bretelles de raccordement de notre commune. L'édification du pont doit suivre au cours de l'automne. Quelques mois de perturbations sont encore à prévoir mais ne perdons pas de vue qu'au final ces travaux permettront à notre commune de ne pas être enclavée. La réouverture de la route de They est prévue durant le mois de février 2019.

Enfouissement des réseaux : de nouvelles lampadaires se dressent désormais Grande Rue, Rue de la Mairie et Rue des Granges. Nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention des techniciens de France Télécom pour pouvoir procéder à la dépose des anciens poteaux. Pour information, une deuxième tranche de travaux est prévue durant l'année 2019. Une partie de la Grande Rue sera concernée.



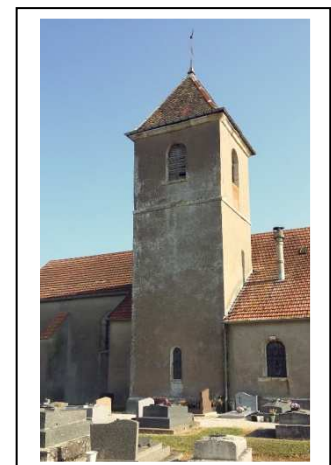
Mise aux normes de la salle polyvalente : le projet de mise en conformité de l'accès des personnes à mobilité réduite, associé à une importante rénovation est en cours. Malheureusement, les travaux initialement prévus entre le 1^{er} Octobre 2018 et le 30 Avril 2019 devront être reportés en Juillet 2019. Nous devons faire face à de nombreux contretemps liés à la présence d'amiante sur la toiture mais aussi dans les colles utilisées pour fixer faïences et carrelages.

Il est donc à nouveau possible de réserver la salle du 1^{er} Octobre 2018 au 1 juillet 2019 : date à laquelle devrait débiter le chantier qui durera, à priori, 8 mois.

Monument aux morts : L'installation du nouveau monument devrait être effective avant fin Juillet. Son inauguration, à laquelle vous êtes toutes et tous conviés, aura lieu le 11 Novembre 2018 conjointement à la commémoration du centenaire de la fin du premier conflit mondial.

Espace cinéraire : Les travaux d'installation du columbarium et du jardin du souvenir sont programmés pour le second semestre. Nous vous informerons du suivi de ce dossier.

Réparation du clocher : La phase d'étude des devis, en corrélation avec les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France est terminée. Après validation par le Conseil Municipal de Nouvelle Lès Cromary, les travaux de réparation devraient être effectués à l'automne sauf en cas de mauvaises conditions climatiques.



Mairie et logements communaux

Dans le cadre de la mise aux normes énergétiques du bâtiment abritant la Mairie et les logements communaux, une étude va être réalisée d'ici la fin de l'année. L'objectif est d'évaluer les problèmes énergétiques. L'équipe municipale disposera alors des éléments nécessaires pour prendre les décisions adéquates et engager les travaux nécessaires.



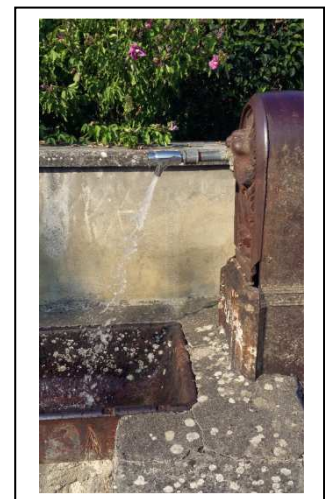
Site Internet ...

Depuis sa mise en service, le site internet de la commune a vu sa fréquentation croître à un rythme régulier : 2 632 visiteurs et 20 663 visites sur les douze derniers mois. Nous invitons donc toutes les personnes disposant d'un équipement informatique et d'un accès Internet à se rendre régulièrement sur ce site. En effet, en plus des informations urgentes, nous cherchons à apporter le plus grand nombre de renseignements possible dans des domaines variés. Nous comptons également sur la participation active de chacun d'entre vous afin de valoriser les rubriques existantes voire même susciter la création de nouvelles.

Informations de dernière minute : arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau

A compter du 20 juillet 2018, un arrêté réglemente les usages de l'eau à titre provisoire sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Il est interdit :

- d'arroser les pelouses et espaces verts,
- de laver les voitures hors stations professionnelles,
- de laisser couler les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau d'alimentation d'eau potable,
- de remplir ou de remettre en eau les piscines d'une capacité totale supérieure à 2m³ à usage privé sauf pour la première mise en eau des piscines en dur et enterrées construites depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.



Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'arrêté qui est affiché en mairie. Il est également disponible sur le site de la commune.

Le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 4 août au mardi 28 août 2018 inclus. Les permanences reprendront le mercredi 29 août 2018.